



Fédération de la Meuse pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique

Direction Départementale des Territoires

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2016

Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

APPOSER VOTRE CACHET

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale et Rapport Moral

- ➤ Date : 04/02/2017
- ➤ Lieu : Ville/Cousances
- Nombre de participants : 27
- M. Vincent HENRY représente la commune de Ville/Cousances

Ordre du jour :

- Allocution de bienvenue
- Lecture et approbation Compte Rendu AG 2016
 - Rapport moral
 - Bilan financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
 - Budget 2017
 - Rapport d'activités
 - Carte de Pêche 2017
 - Perspectives 2017
 - Bilan Garderie
 - Questions diverses

Le président ouvre la séance à 9h30 par un mot d'accueil. La parole est ensuite donnée à M. HENRY, conseiller municipal représentant le Maire de Ville/Coutances, excusé.

Un hommage particulier est rendu à Rémi LABROSSE, le pisciculteur de l'AAPPMA ainsi qu'aux pêcheurs disparus en 2016. Une minute de silence.

Le secrétaire Philippe LHUILLIER fait lecture du PV de l'AGO 2016 de Longchamps/Aire : PV adopté à l'unanimité.

Rapport moral du Président :

Amis pêcheurs, soyez les bienvenus.

Malheureusement, les effectifs sont une nouvelle fois clairsemés ce matin.

Et je le regrette.

Je conviens que cet exercice de l'assemblée générale est un peu convenu, voire pour certains rébarbatif, mais il est statutaire et révélateur de la santé de nos structures associatives...

Il est dommage que nous ne soyons pas plus nombreux à nous sentir concerné par le devenir de notre loisir et de nos rivières.

Les enjeux sont pourtant d'importance : *la biodiversité, et donc les milieux aquatiques, sont mis à mal sur tous les fronts : les bouleversements climatiques, eux-mêmes amplifiés par l'activité consumériste exponentielle de notre société impactent d'une manière sans doute irréversible notre environnement.*

Et ce n'est pas la conscience – ou la volonté - écologique étreinte de nos dirigeants, quelque soit le niveau où ils s'agitent en cette période électorale, qui changera les choses.

Les lobbies de l'agriculture industrielle, de la pétrochimie, du nucléaire, de l'immobilier et j'en passe peuvent dormir sur leurs deux oreilles : ils ont la bénédiction de nos gouvernants pour détruire les espaces naturels au nom d'une pseudo croissance qui ne profite qu'à une minorité d'entre nous et qui laissera un triste héritage à nos descendants...

Vous me direz : « Mais quelle influence les pêcheurs de loisir peuvent-ils exercer pour changer la donne et faire prendre conscience au grand public et aux décideurs de l'importance de sauvegarder le patrimoine environnemental commun ? »

Dans les conditions réunies ce matin, elle sera bien faible, j'en ai peur.

Car force est de constater le fossé grandissant entre nos pratiquants et l'action des gestionnaires bénévoles de nos structures. La conscience associative des nouveaux pêcheurs, pratiquants consommateurs, s'érode au fil du temps et est bien souvent déconnectée du travail réalisé par les conseils d'administration des AAPPMA. Ces derniers sont de plus en plus réduits et s'essouffent de défendre les intérêts de la pêche de loisir qui a du mal à s'exprimer dans ce contexte particulièrement hostile.

Pour organiser et sauvegarder l'accès à une pêche de loisir attrayante et encore accessible à tous, il faudrait un véritable renouveau du militantisme associatif.

Un « twit », un commentaire sur Facebook, un avis dans un pseudo-débat de forum sur le net n'alimentera que le « Buzz » mais ne remplacera jamais l'action concrète de terrain. Seuls, les échanges générés en présence des pêcheurs aux cours des réunions statutaires seront constructifs et représentatifs des forces vives de notre loisir et redonneront le crédit indispensable à notre action.

Optimisme :

Dans ce contexte, et parce que c'est la raison de notre engagement, nous essayons malgré tout, au sein du CA de l'AAPPMA « Aire et Cousances », de conserver une certaine dose d'optimisme indispensable à la poursuite de nos missions.

Je laisserai le soin à mes collègues administrateurs de présenter et commenter après mon intervention les différents bilans de la saison 2016.

Car je souhaite revenir sur les changements qui vont s'opérer en 2017 et qui bouleverseront quelque peu la pratique de la pêche de loisir en Meuse et par conséquent dans notre AAPPMA.

L'évolution de la réglementation

C'est fait, la préfète de la Meuse vient de promulguer le nouvel arrêté pêche permanent. Comme la loi le permet à présent, il prend en compte les revendications exprimées par les pêcheurs en matière de préservation des ressources piscicoles. Nous en dévoilerons les tenants et aboutissants plus loin.

Notre AAPPMA était en avance sur cette évolution car il y a déjà un certain temps que notre règlement intérieur est plus restrictif que l'arrêté préfectoral. Nous étions sur la bonne voie et pouvons-nous féliciter de notre travail précurseur.

*Bien sûr, nous conservons notre spécificité en allant plus loin grâce au maintien du **carnet des 15 prises annuelles** et **l'interdiction totale de la capture de l'Ombre commun** sur l'ensemble de nos parcours.*

Si les nouvelles dispositions vont dans le bon sens, elles ne doivent pas freiner la poursuite de notre réflexion pour améliorer encore une réglementation qui sauvegardera davantage notre patrimoine et qui sera acceptée par tous car adaptée au développement de l'halieutique attendu par nos adhérents.

La réciprocité

L'adhésion en 2017 de l'AAPPMA « Aire et Cousances » à la réciprocité URNE est une des réponses que nous pouvions apporter en ce sens. Elle va permettre à « nos pêcheurs » d'étendre leur terrain de jeu à l'ensemble du territoire national tout en contribuant au développement du tourisme pêche dans notre département.

Cette décision du CA prise en Juillet 2016 a été collégialement et mûrement réfléchi. Je suis certain que ces deux à trois années à venir d'expérimentation de réciprocité interfédérale nous donnerons raison et montrerons que nous n'avons que trop tardé à ouvrir nos portes.

Nous avons bien conscience qu'elle ne sera pas sans conséquence sur le niveau de nos effectifs d'adhérents et donc de nos finances en 2017. En effet, la baisse des cotisations AAPPMA risque d'être sensible. Nous nous y sommes préparés et vous présenterons un budget 2017 prudent en attendant le versement, en 2018, de la subvention URNE relative à l'exercice réciprocaire de cette année.

Si l'on peut s'attendre tout de même à une fréquentation un plus élevée que d'habitude de nos parcours au cours de cette première année de réciprocité, je ne crois pas en revanche à l'envahissement craint par certains. Notre gestion piscicole, qui bannit depuis longtemps les déversements de truites de bassines, n'encourage pas les viandards à faire le déplacement. Cela tombe bien car ils ne sont pas les bienvenus sur nos parcours ...

Je tiens à affirmer ici combien je suis heureux de présider une équipe qui a décidé d'œuvrer, dans un esprit d'ouverture remarquable qui fait école dans la vallée et dans l'ensemble du département, pour la communauté des pêcheurs respectueux de leur loisir et des milieux aquatiques...

Programme d'entretien SM3a

Autre point de satisfaction est l'état d'avancement des travaux d'aménagement et de restauration de l'Aire et de ses affluents conduit par le syndicat de rivière SM3a.

Fin 2017 l'ensemble de nos parcours sur l'Aire devrait être traité, concluant ainsi la phase d'entretien global de cette dernière. A partir de 2018, ce sera le tour de la Vadelaincourt et de la Cousances, le programme s'achevant enfin par l'Ezrule.

C'est un nouveau cours d'eau qui se présente à nos yeux : le travail réalisé par les Chantiers du Barrois sous la maîtrise d'œuvre du CPIE est remarquable et a su concilier les intérêts hydrauliques et écologiques défendus par les différentes parties.

L'accès à la rivière est facilité, offrant aux pêcheurs de nouveaux parcours devenus pratiquement inaccessibles au fil du temps.

La balle est à présent dans notre camp : il s'agira d'exercer une surveillance accrue de nos lots de pêche pour limiter les éventuelles entorses à la réglementation et garantir les meilleures conditions d'exercice de notre loisir à tous les pêcheurs.

Je lance à cette occasion un nouvel appel à candidatures aux fonctions de Garde de Pêche Particulier de l'AAPPMA pour renforcer notre équipe.

Des passages de clôtures, des panneaux de limites de parcours et d'information, seront installés ou remplacés pour informer et faciliter l'accès à la pêche mais aussi entretenir de bonnes relations avec les riverains en respectant leurs propriétés.

Plan de Gestion

En partie en raison de la réalisation du programme d'entretien d'envergure évoqué plus haut, le plan de gestion de l'AAPPMA est resté au point mort ces dernières années.

Le conseil d'administration souhaite le réactiver et engager des actions de réhabilitation ou de création de frayères sur les petits affluents qui recèlent un potentiel fort mais qui sont actuellement perturbés dans leur fonctionnement.

En partenariat avec le pôle technique de la Fédération, prospections et inventaires des sites seront réalisés prochainement.

Une réflexion est également engagée sur l'acquisition d'« ALEVIBOX » ; nous en reparlerons tout à l'heure. Au mois d'août, les techniciens de la Fédération ont réalisés, avec l'aide des bénévoles de l'AAPPMA que je remercie, une pêche électrique sur la Cousances en aval d'IPPECOURT. Ce suivi biologique avant travaux du réseau de connaissance meusien, permettra de recueillir des données et de les comparer à celles qui seront obtenues après le passage du programme d'entretien de SM3a ou les interventions initiées sur les frayères.

Labellisation :

Le parcours No-Kill de NUBECOURT bénéficiera lui aussi du passage des Chantiers du Barrois en 2017. Le Conseil d'administration a décidé d'entamer une procédure de labellisation de ce dernier. Cela permettra de mieux identifier et d'attirer les pêcheurs « sportifs » à la mouche ou aux leurres. C'est le label « Passion » défini par la FNPF qui sera apposé car ne nécessitant que peu d'aménagements hormis une signalétique appropriée.

Une réflexion est lancée sur la labellisation potentielle d'autres parcours de ce type à l'issue du programme d'entretien. Nous vous en reparlerons en temps voulu.

Garderie :

Je tiens à nouveau à remercier notre garderie pour le travail accompli et plus particulièrement François WALTER promu récemment Président de l'ADGPP55 après la démission de Patrick NICOLAS. La mission des Gardes Pêche Particuliers est ingrate mais nécessaire. Leur rôle de surveillance est très important et nécessitera d'être soutenu à l'avenir avec l'ouverture à la Réciprocité. Je sais que notre garderie s'acquitte de sa tâche avec pédagogie et discernement mais qu'elle saura faire preuve de fermeté pour faire respecter notre règlement intérieur lorsqu'il sera bafoué par certains - sous couvert de l'arrêté préfectoral permanent - .

Cormorans :

Le dossier « Cormoran » confié à Thierry DEPONT n'est pas un dossier facile. En 2016, nous n'avions l'autorisation de réguler que quelques oiseaux, comme en 2017 d'ailleurs. Ce début d'année, ils sont très présents sur nos cours d'eau en raison du froid qui a gelé les plans d'eau. Le lobbying de la LPO pour mettre fin à cette régulation est intense à tous les niveaux et nous pouvons sérieusement nous inquiéter pour l'avenir de cette démarche de sauvegarde de notre patrimoine piscicole.

Communication et développement :

Les outils de communication à notre disposition - site Internet, Facebook, mailing, panneaux d'affichages ...- nous permettent à présent de diffuser nos informations plus facilement. Nous continuerons d'exploiter ces outils pour rester en contact avec nos pêcheurs et leur donner les clés indispensables de l'accès à nos parcours.

Carte de pêche 2017 :

Le tarif de la carte de pêche 2017 reste inchangé. Les cartes sont toujours distribuées via le système internet auquel nos pêcheurs sont habitués. A partir de cette saison, c'est toute la Meuse qui tourne la page du système papier pour distribuer tout Internet.

Trois permanences de vente de cartes seront tenues en la Mairie de Nubécourt par notre secrétaire Philippe LHUILLIER. Il vous donnera des précisions tout à l'heure.

Il est temps à présent de laisser la parole au trésorier Raymond PICHELIN pour vous faire la présentation du bilan financier 2016 puis aux administrateurs pour celle du bilan d'activité.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale ainsi qu'une bonne saison halieutique 2017.

Rapport d'activités :

Une présentation video-projetée du rapport d'activités est faite par les administrateurs et le président de l'AAPPMA. (cf. doc annexe)

La commission de vérification donne le quitus au trésorier.

Le bilan financier 2016 est adopté à l'unanimité.

La commission de vérification est renouvelée : Laurent PICARD et Dominique AUBRY la constituent et sont validés par l'assemblée à l'unanimité.

Le budget 2017 est adopté à l'unanimité.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Perspectives 2017 :

Puis le président présente les perspectives d'actions de l'AAPPMA en matière de gestion piscicole, de restauration et/ou création de frayères pour la Truite Fario, de restauration des milieux, de communication... (cf. doc annexe)

Questions diverses :

Elles concernent essentiellement la réciprocité URNE et la nouvelle réglementation. Un pêcheur demande qu'une gestion rééquilibrée de l'alevinage soit mise en œuvre sachant que d'après son observation, le fraie des TRF a été très bon cette saison. Le président lui répond que le CA est conscient de la situation et que la gestion piscicole de l'AAPPMA tendra à être de plus en plus patrimoniale à l'avenir.

A environ 11h30, le président clôt les débats et invite l'assemblée au pot de l'amitié.

Nom du Trésorier : **Raymond PICHELIN**

Signature

Nom du Président : **Eric RIBET**



Article Est Républicain du 12/02/2017 :

NUBÉCOURT

Les pêcheurs en assemblée

Dernièrement, une trentaine d'adhérents a participé à l'assemblée générale de l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAP-PMA) « Aire et Cousances », qui s'est tenue à Ville-sur-Cousances.

Les divers bilans statutaires, ainsi que les perspectives 2017, ont été présentés aux pêcheurs.

Le président, Eric Ribet a rappelé les évolutions réglementaires départementales applicables dès l'ouverture de la pêche en première catégorie le 11 mars prochain. Il

a aussi fait mention de la mise en réciprocité totale des parcours gérés par l'association dans le cadre de l'Union réciprocaire du Nord-Est. Les adhérents de l'AAPPMA, qui s'acquitteront de la carte inter-fédérale URNE à 95 €, auront désormais accès à l'ensemble des parcours réciprocaires du territoire français.

Toutes les précisions sur ces évolutions, ainsi que toutes les informations relatives à l'exercice de la pêche sur les lots de l'AAPPMA en 2017 sont disponibles sur : www.aappma-aire-cousances.com ou sur sa page Facebook.

> Trois permanences pour la vente des cartes de pêche se tiendront à la mairie de Nubécourt vendredi 3 mars, de 16 h à 19 h 30 ; samedi 4 mars, de 10 h à 17 h 30 et vendredi 10 mars, de 16 h à 19 h 30.



Une trentaine d'adhérents est venue assister à l'assemblée générale de l'AAPPMA.

20000

Le nombre d'œufs de poissons disposés dans les Alevibox.

I/ Actions menées par l'A.A.P.P.M.A.

1. Alevinages et repoissonnements en 1^{ère} Catégorie

TRUITES FARIO	Quantités	Dates des déversements	Lieu : cours d'eau, étangs...	Coût
Œufs				
Alevins vésicule résorbée				
Alevins 3/5 cm	80000	28/05/2016	Aire et Cousances	3344 €
Truitelles 10/16 cm				
Truites 200g et +				
Total				3344 €

2. Alevinages et repoissonnements en 2^{ème} Catégorie : *Néant*

3. Surveillance et gardiennage

- Avez-vous un ou plusieurs **Gardes Pêche Particuliers** assermentés ?

OUI

NON

Rayer la mention inutile

Prénom NOM G.P.P.	Date de l'agrément ou du dernier renouvellement
François WALTER	23/08/2013
Xavier RASQUINET	06/02/2014
Héloïse COYARD	24/06/2015

4. Gestion piscicole

- Votre AAPPMA possède-t-elle un **réglement intérieur** ?

OUI

JOINDRE UNE COPIE

NON

Rayer la mention inutile

- Avez-vous réalisé votre **Plan de Gestion Piscicole** ?

OUI

NON

Rayer la mention inutile

- **Actions** de restauration, d'aménagement ou de protection des milieux aquatiques entrepris durant l'année :

Pose de passages de clôtures

Pose de panneaux de limite de parcours

Pose de panneaux d'information.

(Intervention du syndicat de rivière SM3a : programme de restauration de l'Aire et de ses affluents)

5. Actions pour la promotion et le développement du loisir pêche

- Avez-vous un **Atelier Pêche Nature** ?

OUI

NON

Rayer la mention inutile

- Avez-vous organisé un ou plusieurs **concours de Pêche** ?

OUI

NON

Rayer la mention inutile

- Participez-vous à d'**autres actions ou manifestations** pour la promotion du loisir pêche ?

OUI

NON

Rayer la mention inutile

Partenariat/Accueil avec **IME « Elan Argonnais »** de Sainte-Menehould

Partenariat/Accueil avec **APN Collège** Saint-Jean de Verdun

- Listez vos **dépositaires** de cartes de Pêche (*adresse, téléphone, vente cartes internet ou papier*) :

Par le secrétaire : **LHULLIER Philippe** 21 grande rue NUBECOURT **0677991053** : *cartes internet uniquement : 3 permanences en Mairie de Nubécourt*

- **Lots de pêche gérés** par votre AAPPMA :

NOM (cours d'eau, canal, plan d'eau...)	Commune limite amont ou commune pour plan d'eau	Commune limite aval	Linéaire de cours d'eau (km) ou superficie (ha)
L'AIRE et ses affluents	Longchamps/Aire	Autrécourt	
Le Flabussieux	St-André	Nubécourt	
La Cousances	Souilly	Jubécourt	

- Listez vos **parcours spécifiques** (No-Kill, carpes de nuit.....) et leur date de fin de validité.

Parcours NO-KILL « mouche et leurres » de Nubécourt, 1300m

Fin de validité : 31 décembre 2019

- Avez-vous des pontons pour personne à mobilité réduite ? Si oui, merci de préciser le lieu :

Néant

- Avez-vous des réserves de pêche ?

Si oui, merci de préciser la limite amont et aval et la date de fin de validité.

Le Flabussieux : jusqu'au 31 décembre 2019 : 300m jusqu'à la confluence avec l'AIRE

Le Rû : jusqu'au 7 mai 2020 décembre 2019 : de la D902 à la confluence avec l'AIRE

Bief du Moulin de Beauzée/Aire : jusqu'au 9 juin 2020

II / Bilan des Cartes Vendues

ANNÉE 2016

Cartes	Tarif en €	Nombre	Montant Total
CARTE MAJEURE, Papier	73		
CARTE MAJEURE, Papier sans timbre CPMA	39,20		
CARTE MAJEURE, Internet	20,50	217	4448.50
CARTE MINEURE, Papier (12 ans à -18 ans)	18		
CARTE MINEURE, Papier sans timbre CPMA	15,80		
CARTE MINEURE, Internet	9	27	243.00
Carte DECOUVERTE, Papier (-12 ans)	6		
Carte DECOUVERTE, Internet (-12 ans)	4,50	15	67.50
Carte HEBDOMADAIRE, Papier	32		
Carte HEBDOMADAIRE, Papier sans timbre CPMA	19,70		
Carte HEBDOMADAIRE, Internet	14	11	154.00
Carte JOURNÉE, Papier	15		
Carte JOURNÉE, Papier sans timbre CPMA	11,80		
Carte JOURNÉE, Internet	6,50	50	325.00
Carte DECOUVERTE Femme, Papier	32		
Carte DECOUVERTE Femme, Internet	14,70	6	88.20
Carte URNE, Papier	95		
Carte URNE, Internet	20,50		
Timbre URNE, Papier, Internet	22		
PassPêche Majeur	1		
PassPêche Mineur			/
Nombre d'adhérents (Papier+Internet) = carte majeure + mineure + découverte (-12ans) et femme + carte URNE		265	
		TOTAL (A)	5326.20

Produit	Saison 2015	Saison 2016	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	197	217	+20	+10.15%
Carte Découverte Femme	10	6	-4	-40%
Carte Personne mineure	29	27	-2	-6.9%
Carte Découverte -12 ans	14	15	+1	+7.14%
Carte Hebdomadaire	6	11	+5	+83.33%
Carte Journalière	59	50	-9	-15.25%
Total Cartes de Pêche	315	326	+11	+3.49%
Total cartes de pêche + options	315	326	+11	+3.49%

III / Bilan Financier

ANNÉE 2016

DÉPENSES		RECETTES	
CPMA + Cotisations Fédérales	3341.90	Vente de cartes (B) (Situation au 24 novembre)	8601.90
Alevinages Rempoissonnement	3344	Subventions	286
Locations Baux de pêche	154.38	Manifestations Concours	
Entretien des milieux naturels (travaux ...)	111.37	Produits financiers	118.40
Gardiennage	(2015) 393 (2016) 574	Indemnités Dommages Intérêts	
Adhésion garde	30		
Tenue de garde	150.45		
Pancartage	321		
Information	60		
Revendeurs		Divers : (à préciser) Tenue de garde	107.00
Manifestations	173.07		
Secrétariat PTT, Téléphone...	16.80		
Déplacements			
Assurances	89.81		
Divers : (à préciser)			
Frais de banque	27.90		
Site internet	60.00		
Adhésion 3ABE	15.00		
Plus belle prise			
TOTAL	8862.68	TOTAL	9113.30

Résultat d'exercice <i>(Recettes - Dépenses)</i>	→	250.62
Avoir début d'exercice au 1^{er} Janvier <i>(Caisse, comptes-courants, livrets...)</i>	→	16627.46
Avoir fin d'exercice au 31 décembre	→	Caisse : 48.61 Comptes courants : 3913.50 Livrets : 12915.97 Titres :

Nom Président
E. RIBET

Nom Trésorier
R. PICHELIN

Nom 1^{er} Vérificateur
aux comptes L.PICARD



IV / Budget prévisionnel

ANNÉE 2017

DÉPENSES		RECETTES	
Taxes Piscicoles + Cotisations Fédérales	2300	Vente de cartes	7500
Alevinages - Rempoissonnement	3000	Subventions	280
Locations + baux de pêche	160	Manifestations + Concours	
Entretien des milieux naturels (travaux ...)	450	Produits financiers (Caisse d'Epargne, ...)	120
Gardiennage	800	URNE	
Pancartage	800		
Information			
Ordinateur	400		
Manifestations	150		
Secrétariat - Déplacements	50		
PTT - Téléphone			
Assurances	90		
Divers : frais de banque - etc...site internet	100		
TOTAL	7900	TOTAL	7900